

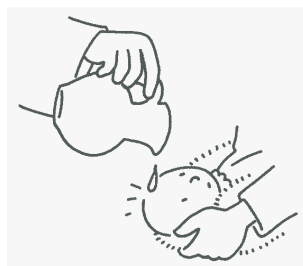
PRÉPARATION AU BAPTÊME



Enfant de Dieu, par le BAPTÊME, entrer dans la famille des chrétiens...

Le baptême est le sacrement qui marque l'entrée dans la vie chrétienne.

Vous le demandez pour votre enfant. L'Église vous invite à une véritable démarche de préparation.



Pourquoi le BAPTÊME ?

« *Le baptême est une grâce qui purifie et ouvre un avenir nouveau.* » Jean Paul II

Demander le baptême pour son enfant, c'est souhaiter qu'il ait un lien vivant à Dieu et s'engager à lui faire rencontrer Jésus-Christ ressuscité.

Ce n'est pas une entrave à sa liberté. Vous voulez le meilleur pour votre enfant, Dieu aussi ! Il lui donne son Esprit Saint. L'enfant aura à l'accueillir et à en vivre dans sa liberté d'homme.

Les parents chrétiens choisissent de lui faire découvrir la Foi de l'Eglise, dans laquelle eux-mêmes cheminent. Ce sont eux qui diront au nom de leur enfant : « Je crois en Dieu, en Jésus-Christ, en l'Esprit Saint, en l'Eglise ... »

Votre enfant, Dieu le Père l'aime d'un amour infini. Il est unique à ses yeux. L'accueil de votre enfant a bouleversé votre vie, cette vie est un mystère qui vous dépasse. Par le baptême, Dieu confirme votre enfant dans son identité de fils ou de fille bien-aimé(e), et Il l'accompagnera chaque jour.

Par le baptême, votre enfant est plongé dans la mort et la résurrection de Jésus-Christ. La plongée dans l'eau symbolise le passage de Jésus-Christ de la mort à la résurrection : Il est vainqueur du mal et de la mort.

Le jour du baptême, votre enfant est accueilli dans la communauté paroissiale. C'est une grande joie pour toute l'Eglise ! Tous les chrétiens sont concernés par l'accueil des nouveaux baptisés.

Entrer dans l'Eglise, c'est devenir membre d'une grande famille, la famille des chrétiens sur laquelle il peut compter tout au long de sa vie.

Le baptême est le premier des sacrements de l'initiation chrétienne que recevra votre enfant :

- par le **baptême**, il reçoit de Dieu une vie nouvelle.
- par l'**eucharistie**, la communion au corps du Christ, cette vie nouvelle est nourrie.
- par la **confirmation**, cette vie nouvelle est fortifiée par le don renouvelé de l'Esprit Saint.

VOS ENGAGEMENTS DE PARENTS

En donnant la vie à votre enfant, vous vous êtes engagés à éduquer votre enfant et à l'accompagner en lui transmettant vos valeurs et tout ce qui est important pour vous.

A travers votre demande du baptême, vous vous engagez :

- à lui faire découvrir cette relation privilégiée avec Dieu,
- à l'aider à la vivre à travers le partage de la vie de notre communauté chrétienne
- et quand il sera en âge, à l'inscrire et lui faire suivre la catéchèse pour découvrir, approfondir et vivre avec les enfants de son âge l'amour de Dieu, l'Évangile de Jésus-Christ, l'Esprit.
- à l'accompagner vers les sacrements de la 1^{ère} des Communions et si possible de la Confirmation.

Parrain et marraine :

Le parrain et la marraine ont une place importante pour la vie du nouveau baptisé. C'est pourquoi l'Église prend au sérieux leur mission et donne des repères précis pour leur choix :

- Avoir la maturité suffisante : être âgé d'au moins 16 ans
- Être baptisé dans l'Église catholique, avoir fait la première des communions et avoir reçu si possible le sacrement de confirmation.

*Le parrain **ou** la marraine (au moins l'un des deux) doit répondre à ces deux critères. La personne ne répondant pas à ces critères sera appelée par l'Église « témoin ».

NB - Le parrain et la marraine doivent fournir un certificat de baptême à demander par leur soin à la paroisse de leur baptême.

Un prénom pour la vie :

Si l'enfant n'a pas de prénom rattaché à la tradition chrétienne, les parents sont invités à en choisir un qui sera ajouté aux prénoms de l'état civil dans le registre des baptêmes.

Mon enfant a plus de trois ans :

Entre 3 et 7 ans, l'enfant suit un cheminement adapté en lien avec l'éveil à la foi, sur une durée de 6 mois à un an, selon les directives diocésaines.

(contact : Laurence Manaranche 06 65 79 56 88 cate.nddelabaie@22.cef.fr)

Après 7 ans :

L'enfant pourra être baptisé après 2 années de catéchisme (même contact)

Et après ?

Demander le baptême pour son enfant, c'est s'engager à l'accompagner dans la découverte de la foi chrétienne. La communauté chrétienne vous aide dans cette mission par les propositions spécifiques d'éveil à la foi et de la catéchèse. Pour les enfants de 3 à 6 ans, « L'espace familial » accueille les familles (parents et enfants) les samedi 12 janvier, 9 mars, 27 avril et 18 mai 2019 (contact Cathy Courroy 06.68.28.87.67 ef.labaie22@gmail.com)

NOUS VOUS INVITONS A PRÉPARER LE BAPTÊME EN TROIS TEMPS

1 - La rencontre avec une équipe d'accompagnement

Des membres de notre équipe vous rencontrent afin de réfléchir sur le sens du baptême mais aussi afin de partager expériences et questions sur la Vie et la Foi. Ils vous aident à préparer la célébration.

Vous pourrez aussi faire connaissance avec le prêtre ou le diacre qui célébrera le baptême de votre enfant.

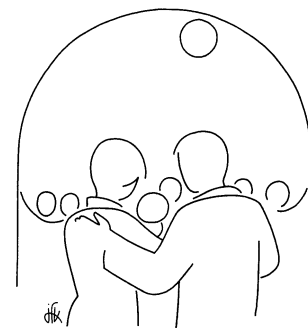
C'est aussi l'occasion de prendre contact avec d'autres parents qui demandent le baptême pour leur enfant.

Les 2 soirées d'accompagnement se passent dans le mois précédent le baptême.

Dates des soirées d'accompagnement au Baptême en 2019

Mise à jour mars 2019

Mois du baptême	Réunions de préparation
Mai	Vendredi 12 et 26 avril
Juin <i>complet</i>	Vendredi 10 et 24 mai
Juillet	Vendredi 7 et 21 juin
Août	Vendredi 5 et 19 juillet
Septembre	Vendredi 9 et 23 août
Octobre	Vendredi 6 et 20 septembre



Ces rencontres ont lieu le **vendredi soir à 20h30** précises,
à la **Maison Paroissiale d'Yffiniac**
(2 place des Chocards près de l'église)

Il est souhaitable de venir en couple, sans enfant, avec le parrain et la marraine si possible.

2 - La participation à une messe dans la paroisse

Nous vous demandons, **vous parents avec vos enfants**, de participer à une messe du dimanche dans les semaines qui précèdent le baptême de votre enfant. Par le baptême, votre enfant est appelé à prendre sa place dans la communauté qui annonce la Parole de Dieu (l'Évangile) et célèbre le Christ mort et ressuscité.

Les messes du dimanche sont en général célébrées dans la paroisse Notre-Dame de la Baie à 10h30 à l'église d'Yffiniac

Lors de la 1^{ère} rencontre d'accompagnement du vendredi, vous nous communiquerez la date choisie pour que nous puissions vous accueillir.



Quelques adresses de sites internet utiles à la préparation :

- nominis.cef.fr (site des Evêques de France recensant les prénoms et l'histoire des saints qui y sont associés)
- croire.com/baptême/index
- vous pouvez trouver des chants sur internet également.

3 - Où et quand aura lieu le baptême de votre enfant ?

Les baptêmes auront lieu :

- le samedi soir avant la messe (17h dans une des églises de la paroisse Hillion, Langueux, Plédran, Trégueux selon la date)
- le dimanche après la messe (11h30 en l'église d'Yffiniac)
Les horaires peuvent exceptionnellement varier, 1^{ère} communion, kermesse, pardon, etc.
- à votre demande, pendant la messe, dans l'église où est célébrée la messe du jour.

Voici les dates et les églises où les baptêmes pourront être célébrés.

Bien sûr, au fur et à mesure des inscriptions, lorsque 3 familles auront déjà choisi la même date, cette date ne pourra plus être honorée. Ce tableau tient compte aussi de la présence d'un seul prêtre en charge de notre grande paroisse et de ces autres missions.

Dates	Eglises	Dates	Eglises
Dimanche 31 mars	Yffiniac complet	Samedi 20 juillet	Plédran
Samedi 6 avril	Hillion complet	Dimanche 21 juillet	Yffiniac
Dimanche 7 avril	Yffiniac complet	Samedi 27 juillet	Trégueux
Dimanche 21 avril	Pommeret complet	Dimanche 28 juillet	Yffiniac
Samedi 27 avril	Trégueux complet	Samedi 10 août	Langueux complet
Samedi 4 mai	Hillion	Dimanche 18 août	Yffiniac
Dimanche 5 mai	Yffiniac	Dimanche 25 août	Yffiniac complet
Samedi 11 mai	Langueux	Dimanche 1 ^o septembre	Yffiniac
Dimanche 12 mai	Yffiniac	Samedi 7 septembre	Hillion
Samedi 18 mai	Plédran	Samedi 14 septembre	Langueux complet
Samedi 25 mai	Trégueux	Samedi 21 septembre	Plédran
Dimanche 26 mai	Yffiniac complet	Dimanche 22 septembre	Yffiniac
Samedi 1 ^o juin	Hillion complet	Samedi 28 septembre	Trégueux
Samedi 8 juin	Langueux complet	Dimanche 29 septembre	Yffiniac
Samedi 15 juin	Plédran (Le Créac'h) complet	Samedi 5 octobre	Hillion
Samedi 22 juin	Trégueux complet	Dimanche 6 octobre	Yffiniac
Samedi 29 juin	Saint-Carreuc complet	Samedi 12 octobre	Langueux
Samedi 6 juillet	Hillion complet	Samedi 19 octobre	Plédran
Dimanche 7 juillet	Yffiniac complet	Dimanche 20 octobre	Yffiniac
Samedi 13 juillet	Langueux complet	Samedi 26 octobre	Trégueux
Dimanche 14 juillet	Yffiniac	Dimanche 27 octobre	Yffiniac

Mise à jour mars 2019

NB - Si vous souhaitez faire baptiser votre enfant entre Novembre et Mars, ou autre demande particulière, contactez M. le Curé (bedfert.pierre@gmail.com).

Informations pratiques

Pour que les célébrations puissent être suffisamment « recueillies », on se limitera à **3 familles** par date de baptême.

La date et le lieu du baptême de votre enfant ne peuvent être fixés définitivement qu'après accord du Curé de la Paroisse. La Maison Paroissiale que vous avez contactée vous confirmera la date et le lieu ou vous proposera de nouvelles dates et lieux.

Ensuite vous donnerez votre dossier d'inscription complet dans la Maison Paroissiale du lieu retenu.

Les coordonnées et les permanences des Maisons Paroissiales sont en dernière page.

Si le baptême est célébré dans une paroisse autre que votre paroisse de résidence :

- il faut demander au curé de votre paroisse une autorisation de célébrer le baptême hors de la paroisse de résidence.

- la préparation peut être faite dans votre paroisse de résidence, mais il serait préférable, si possible, de faire la préparation avec les autres familles de la paroisse où est célébré le baptême.

Votre participation financière :

A l'occasion du baptême, vous êtes invités à faire une offrande à la paroisse. Cette offrande est une contribution aux dépenses liées à l'organisation de la cérémonie (inscription, réunions, dossier administratif) et contribue également au fonctionnement global de la paroisse.

L'Eglise est là pour répondre à votre demande de baptême pour votre enfant, elle ne reçoit ni subvention, ni aide des pouvoirs publics.

Le montant de votre participation est laissé à votre appréciation. Néanmoins, l'Eglise propose des repères qui tiennent compte de la réalité des coûts. **Le diocèse de Saint-Brieuc suggère une offrande d'un montant indicatif entre 60 et 100 euros.**

Merci de mettre cette offrande sous enveloppe, avec votre nom (chèque libellé à l'ordre de « AD Paroisse Notre-Dame de la Baie »).

En résumé le baptême de votre enfant ne pourra être célébré qu'après :

- *la réception à la paroisse des documents suivants :*
 - *extrait d'acte de naissance de l'enfant,*
 - *acte de baptême du parrain et de la marraine*
 - *offrande à la paroisse*
 - *livret de famille catholique pour inscrire le baptême de l'enfant pour les couples s'étant donné le sacrement de mariage.*

- *votre participation aux réunions de préparation du baptême.*

- *votre participation à une messe d'un dimanche précédent le baptême*

A bientôt, dans la joie de vous rencontrer pour préparer le baptême de votre enfant.

L'équipe d'accompagnement au Baptême
et votre curé Pierre Bedfert

Maisons paroissiales de la communauté de la Baie :

10 place de l'Eglise – 22120 HILLION-ST-RENÉ	tél. 02 96 32 23 0
Permanences : mardi, jeudi et samedi	10h à midi
2 rue Jean Mermoz - 22360 LANGUEUX	tél. 02 96 61 41 32
Permanences : du mardi au samedi	10h à midi
2 rue Bel Orient - 22960 PLEDRAN-ST-CARREUC	tél. 02 96 42 26 68
Permanences : mardi, jeudi et samedi	10h à midi
2 place Bagot - 22950 TREGUEUX	tél. 02 96 71 27 22
Permanences : du lundi au samedi	10h à midi
3 place des Chocards - 22120 YFFINIAC-POMMERET	tél. 02 96 72 61 16
Permanences : du mardi au samedi	10h à midi